

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023
D 2023-03-07

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : Le 17 mars 2023

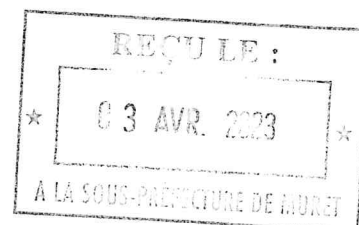
Présents : J.ANDREU-C.ANGLADE-G.BARTHET-J.BERDOU-L.BLANC-J.BOURHIS-P.CRABE-O.DUPUY-J.M.EYCHENNE-J.GUITTON BOUCART-A.LABORDE-F.PUGET-H.RUQUET-M.VARANDES.

Absents excusés : M.ANDRÉ-A.MATHIS-O.RIZZOLA-D.SOULA

Absents : C.KUBALA.

Secrétaire de séance : J.BOURHIS

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger



OBJET : tarification 2023 – budget M22

Monsieur le Président rappelle que dans sa séance du 25 octobre 2022, le Conseil d'Administration avait approuvé à l'unanimité le rapport et les propositions budgétaires 2023 autorisant ainsi la transmission de ces documents au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en vue de la tarification.

Monsieur le Président donne lecture de l'arrêté de tarification 2023 en date du 12 janvier 2023 et souligne que le tarif retenu est de 23.00 euros. Compte tenu que ce tarif sera versé à compter du 1^{er} février 2023 et afin de prendre en compte la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 janvier 2023, le tarif appliqué à compter du 1^{er} février 2023 s'élève à 23.09 euros.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Budget présenté et le montant de la tarification.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
<u>Suffrages exprimés</u>
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du